INFORMER

Livret d'information pour les proches d'un patient décédé à l'hôpital

AP-HP.
Hôpitaux universitaires
Henri-Mondor

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

SOMMAIRE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

LA CHAMBRE MORTUAIRE

LES DÉMARCHES FUNÉRAIRES

LE TRANSPORT

LES EFFETS PERSONNELS

LES RITES RELIGIEUX

INFORMATIONS RELATIVES AU DON

PLANS D'ACCÈS ET ADRESSE DES SITES DU GHU

Madame, Monsieur,

Vous venez de perdre un proche. Devant cette épreuve difficile, tout le personnel vous assure de son soutien et vous présente ses sincères condoléances.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Ce guide pratique regroupe les principales informations pour effectuer les démarches et formalités d'usage.

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- La déclaration du décès

La déclaration est effectuée par l'hôpital auprès de la mairie de la ville où se situe l'établissement hospitalier dans les 24 heures (les jours ouvrables) qui suivent le décès.
La déclaration effectuée vous pourrez obtenir des extraits d'actes de décès auprès de la mairie (bureau de l'état civil).

Afin de formaliser les démarches administratives relatives à l'hospitalisation de votre proche, il vous est demandé de vous rendre au bureau des admissions frais de séjour, munis des documents du défunt, listés ci-dessous :

- ◊ Carte nationale d'identité, passeport, carte de résident
- ◊ Carte vitale,
- ◊ Carte de mutuelle,
- ◊ Livret de famille.

- Contacts et horaires d'ouverture des bureaux de l'état civil

LES BUREAUX DE L'ÉTAT CIVIL - ADMISSIONS

Site Henri-Mondor
Du Lundi au Vendredi de 07h00 à 17h00.
Samedi, Dimanche et jours fériés de : 10h30 à 17h00
Téléphone : 01.49.81.20.91

Site Albert-Chenevier
Bâtiment Davenne
Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h20
Téléphone : 01.49.81.32.36

Site Émile-Roux
Bâtiment Louis-Duvelle
Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h30
Téléphone : 01.45.95.83.61

Site Dupuytren
Du Lundi au Vendredi de 8h45 à 16h15
Téléphone : 01.69.83.64.28 ou 01.69.83.64.26

Site Georges-Clemenceau
Bâtiment Simone de Beauvoir
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 16h30
Téléphone : 01.69.23.21.40

LA CHAMBRE MORTUAIRE

La chambre mortuaire est un lieu d'accueil et de soins. Ces derniers sont exécutés gracieusement (habillage, possibilité de soins cosmétiques et mise en bière).

Les défunts du site Albert-Chenevier sont transférés à la chambre mortuaire d'Henri-Mondor dans un délai maximum de 48 heures.

Il vous est demandé de prendre rendez-vous aux heures d'ouverture pour vous recueillir.

Site Henri-Mondor
1 Rue Gustave Eiffel, 94010 Créteil cedex
Accessible par la porte 14
Du Lundi au Vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Samedi, dimanche et jours fériés de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Téléphone : 01.49.81.21.38 ou 01.49.81.21.49

Site Émile-Roux
1 Avenue de Verdun, 94450 Limeil-Brévannes
Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00
(Fermée les week-ends et jours fériés)
Téléphone : 01.45.95.83.08

Site Dupuytren
1 Avenue Eugène Delacroix, 91210 Draveil
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
(Fermée les week-ends et jours fériés)
Téléphone : 01.69.83.64.53
Mail : chambremortuaire.jfr@aphp.fr

Site Georges-Clemenceau
1 Cité Georges Clemenceau, 91750 Champcueil
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
(Fermée les week-ends et jours fériés)
Téléphone : 01.69.23.21.73

LES DÉMARCHES FUNÉRAIRES

Les obsèques devront être organisées dans les 6 jours qui suivent le décès par l'opérateur funéraire de votre choix.

La chambre mortuaire tient la liste établie des opérateurs funéraires du département. Une copie vous sera remise sur simple demande.

Les soins

Si des soins de conservation sont pratiqués sur le corps, ils seront réalisés en chambre mortuaire par une personne mandatée par l'organisme funéraire que vous avez choisi.

La préparation du défunt

L'habillage et la mise en bière sont effectués par le personnel de la chambre mortuaire qui assure l'organisation jusqu'à la fermeture du cercueil.

Il est demandé de prévoir des vêtements qui seront déposés à la chambre mortuaire 48 heures avant la date de départ du convoi funéraire.

LE TRANSPORT

Le corps du défunt peut sous réserve de certaines conditions être transporté à son domicile, vers un autre lieu de résidence ou dans une chambre funéraire.

Le transport (départ sans mise en bière) doit être réalisé dans un délai maximum de 48 heures qui suit le décès.
Au-delà des 48 heures, le corps du défunt sera transporté dans un cercueil fermé.

LES EFFETS PERSONNELS

La réglementation sur les successions prévoit des modalités précises pour récupérer les biens de votre défunt.

Les biens déposés au coffre de l'hôpital, sont placés sous la responsabilité du régisseur, bureau des successions.

Afin de récupérer tous les biens appartenant à votre proche, vous devez nécessairement passer au bureau des successions. Muni soit :

- ◊ Carte nationale d'identité, passeport, carte de résident,
- ◊ Livret de famille,
- ◊ Acte notarié.

Les effets personnels dits sans valeur (vêtements, objets divers) sont placés sous la responsabilité de l'administration de l'hôpital, et sont à retirer pour le site Henri-Mondor au vestiaire central situé au sein de la chambre mortuaire, pour le site Emile-Roux au pôle d'approvisionnement hôtelier, pour les sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à la lingerie.

Site Henri-Mondor
Bureau de la régie - successions
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h15
Téléphone : 01.49.81.20.49

Site Émile-Roux
Bureau de la régie - successions
Bâtiment Louis-Duvelle
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00
Téléphone : 01 45 95 84 04

Pôle d'Approvisionnement Hôtelier (PAH)
Bâtiment Jean-Cruveilhier rez de jardin
Horaires de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30
Téléphone : 01.45.95.81.15

Site Dupuytren
Bureau de la régie - successions
Lundi de 9h00 à 12h15 et de 13h00 à 16h00
Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h00 à 16h00
Vendredi de 9h00 à 12h15
Téléphone : 01.69.83.64.38

Lingerie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30
Téléphone : 01.69.33.66.19

Site Georges-Clemenceau
Bureau de la régie - successions
Rue Agora
Lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h00 à 15h30
Mercredi et vendredi de 9h15 à 12h15
Téléphone : 01.69.83.64.38

Lingerie
Téléphone : 01.69.23.21.08

LES RITES RELIGIEUX

Pouvoir être accompagné, pratiquer sa religion, faire appel à un ministre du culte de son choix sont des droits fondamentaux garantis par les lois de la République.

Afin de contribuer à la libre expression des rites dans la chambre mortuaire auprès du défunt, vous pouvez solliciter les différents ministres du culte.

En accord avec le responsable de la chambre mortuaire, tous les rites sont acceptés à condition qu'ils ne gênent pas le recueillement d'autres familles.

Toutes les cérémonies doivent se dérouler pendant les heures d'ouverture de la chambre mortuaire.

Article 8 de la Charte de la personne hospitalisée :
« *La personne hospitalisée est traitée avec égards*, ses croyances sont respectées […]»

Si vous le souhaitez, il est possible de contacter les représentants des cultes de votre site en scannant le QR code

HENRI-MONDOR ALBERT-CHENEVIER

EMILE-ROUX

DUPUYTREN

GEORGES-CLEMENCEAU

LE DON

Votre proche était titulaire d'une carte de don du corps à la science, il est important d'en informer les agents de la chambre mortuaire ou de l'état civil qui vous aideront dans cette démarche.

Votre proche a exprimé sa volonté d'aider une personne en attente de greffe ou si vous pensez qu'il aurait été en faveur de cette démarche,

Vous pouvez contacter directement :

La coordination de prélèvement d'organes et de tissus

Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 18h00
Télephone : 01.49.81.23.40

Le standard peut vous mettre en relation avec l'infirmier coordonnateur d'astreinte.
Pour les Samedi, Dimanche et jours fériés :
Téléphone : 01.49.81.21.11

POUR TOUTE AUTRE DEMANDE

Pour une demande de rendez-vous ou l'obtention d'une attestation de décès : s' adresser au secrétariat du service ou le défunt était hospitalisé.

Pour une demande d'accès au dossier médical de votre proche.

GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Direction en charge des Usagers,
de la gestion des Risques et de la Qualité

Henri-Mondor/Albert-Chenevier
1 Rue Gustave Eiffel, 94010 Créteil cedex
Télephone : 01.49.81.20.02 / 01.49.81.29.92
Mail : *droits.usagers@hmn.aphp.fr*

Emile-Roux
1 Avenue de Verdun, 94450 Limeil-Brévannes
Télephone : 01.45.95.84.90
Mail : *usagers.erx@aphp.fr*

Dupuytren
1 Avenue Eugène Delacroix, 91210 Draveil
Téléphone : 01.69.83.63.19 – 01.69.23.62.01
Mail : *nayzha.bdida@aphp.fr*

Georges-Clemenceau
1 Cité Georges Clemenceau, 91750 Champcueil
Téléphone : 01.69.23.20.08
Mail : *nathalie.dos-santos@aphp.fr*

www.service-public.fr
«je dois faire face au décès d'un proche»

PLAN HÔPITAL HENRI-MONDOR

Frais de séjour admission

Chambre mortuaire
Accès porte 14

PLAN HÔPITAL ALBERT-CHENEVIER

PLAN HÔPITAL ÉMILE-ROUX

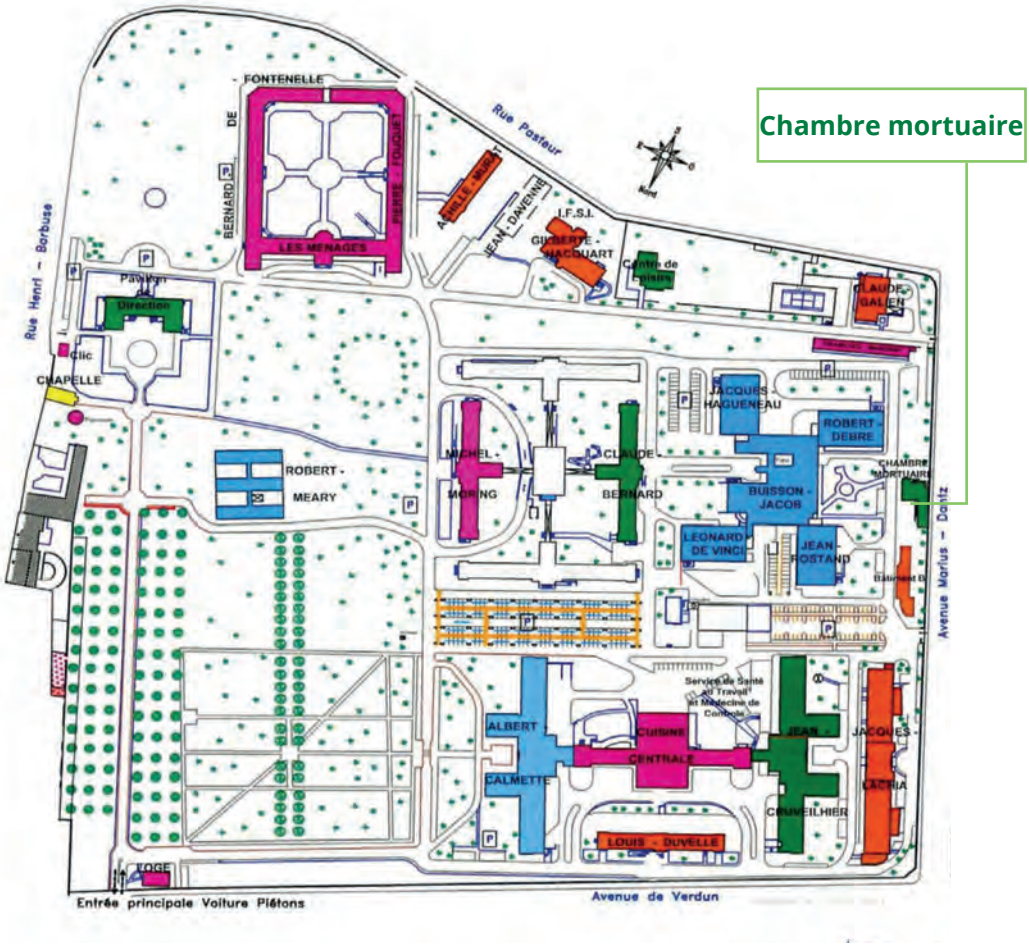

PLAN HÔPITAL DUPUYTREN

PLAN HÔPITAL GEORGES-CLEMENCEAU

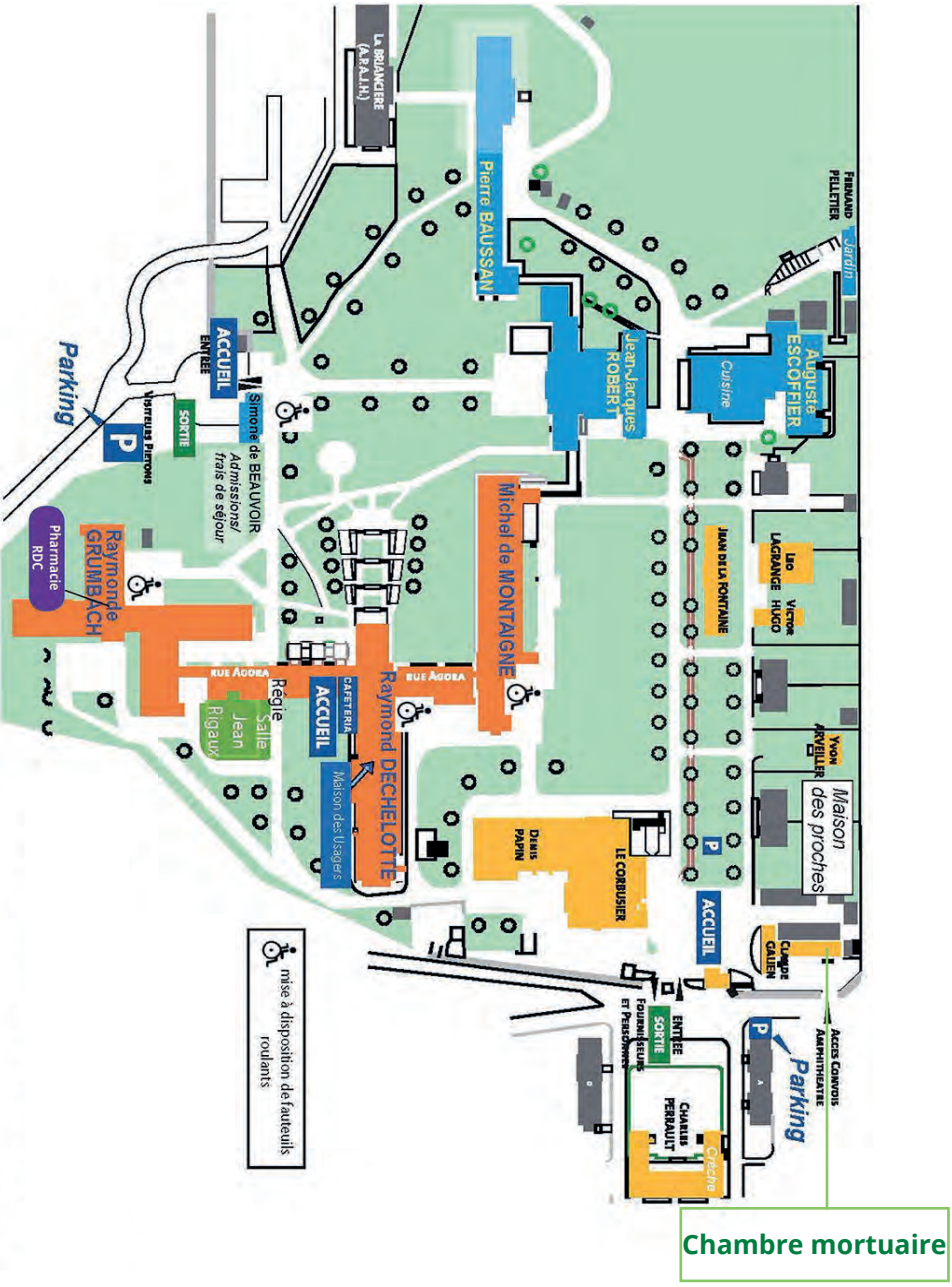

Contacts des hôpitaux du GHU

Hopital Henri-Mondor
1 Rue Gustave Eiffel, 94010 Créteil cedex
Standard : 01.49.81.21.11

Hôpital Albert-Chenevier
40 Rue de Mesly, 94000 Créteil
Standard : 01.49.81.31.31

Hôpital Emile-Roux
1 Avenue de Verdun, 94450 Limeil-Brévannes
Standard : 01.45.95.80.80

Hôpital Dupuytren
1 Avenue Eugène Delacroix, 91210 Draveil
Standard : 01.69.83.63.63

Hôpital Georges-Clemenceau
1 Cité Georges Clemenceau, 91750 Champcueil
Standard : 01.69.23.20.20

Ne pas jeter sur la voie publique

@Direction Communication APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor - Juin 2021